
DEUXIÈME JOUR DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)

1. Date : Vendredi 4 décembre 2015

Ouverture : 10 heures
Clôture : 12 h 25

2. Président : Ambassadeur Eberhard Pohl, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OSCE
Ambassadrice Katarina Lalić-Smajević, Vice-Ministre adjointe des affaires étrangères de la Serbie

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES MINISTRES, PUIS DES CHEFS DE DÉLÉGATION (suite)

Président, Irlande (MC.DEL/56/15), Liechtenstein (MC.DEL/39/15), Pays-Bas (MC.DEL/45/15 OSCE+), Islande (MC.DEL/24/15), Turkménistan, Belgique (MC.DEL/36/15), Chypre (MC.DEL/23/15 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/26/15), République de Corée (partenaire pour la coopération), Thaïlande (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/47/15), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Israël (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/40/15), Algérie (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/37/15), Jordanie (partenaire pour la coopération), Égypte (partenaire pour la coopération), Maroc (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/58/15), Australie (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/34/15), Tunisie (partenaire pour la coopération)

4. Prochaine séance :

Vendredi 4 décembre 2015, heure à annoncer, salle des séances plénières

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (SUITE) (PRIVÉE)

1. Date : Vendredi 4 décembre 2015

Ouverture : 22 h 40
Clôture : 23 heures

2. Président : S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Président en exercice de l'OSCE
Ambassadeur Vuk Žugić, Président du Conseil permanent

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 8 de l'ordre du jour : ADOPTION DES DOCUMENTS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président (Serbie)

Document adopté : Le Conseil ministériel a adopté la Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » (MC.DOC/1/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Document adopté : Le Conseil ministériel a adopté la Déclaration sur les activités de l'OSCE en soutien aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le problème mondial de la drogue (MC.DOC/2/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Document adopté : Le Conseil ministériel a adopté la Déclaration ministérielle sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes (MC.DOC/3/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Document adopté : Le Conseil ministériel a adopté la Déclaration ministérielle sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme (MC.DOC/4/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire au document)

Document adopté : Le Conseil ministériel a adopté la Déclaration sur la jeunesse et la sécurité (MC.DOC/5/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Décision : Le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 1/15 (MC.DEC/1/15) sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité* : Slovaquie (également au nom de l'Afghanistan (partenaire pour la coopération), de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la Hongrie, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Tunisie (partenaire pour la coopération)) (MC.DEL/55/15)
- b) *Libertés fondamentales dans l'espace de l'OSCE* : Monténégro (également au nom de l'Albanie, d'Andorre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Malte, de la Moldavie, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (MC.DEL/50/15 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Vendredi 4 décembre 2015, heure à annoncer, salle des séances plénières

SÉANCE DE CLÔTURE (PUBLIQUE)

1. Date : Vendredi 4 décembre 2015

Ouverture : 17 h 45
Suspension : 17 h 55
Reprise : 23 heures
Clôture : 0 h 20 (samedi 5 décembre 2015)

2. Président : S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 10 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE (DÉCLARATIONS DES PRÉSIDENTS EN EXERCICE ACTUEL ET ENTRANT)

Allemagne (MC.DEL/44/15), Président (Serbie) (MC.GAL/9/15 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 1), États-Unis d'Amérique (annexe 2), Suisse (annexe 3), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 4), Norvège (MC.DEL/43/15), Lituanie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie) (annexe 5), Biélorussie (annexe 6), Finlande (annexe 7), Canada (annexe 8), Ukraine (annexe 9), Azerbaïdjan (annexe 10)

Le Président a prononcé la clôture officielle de la vingt-deuxième Réunion du Conseil ministériel.

4. Prochaine réunion :

8 et 9 décembre 2016, Hambourg (Allemagne)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Nous tenons à remercier sincèrement la Présidence serbe, le Président en exercice Ivica Dačić personnellement et l'ensemble des autorités serbes pour leur hospitalité à Belgrade, pour l'excellente organisation de la Réunion du Conseil ministériel et, plus généralement, pour le programme de travail très complet et équilibré de l'Organisation en 2015.

Malheureusement, les décisions et documents, dont certains portaient sur les problèmes de sécurité les plus pressants dans l'espace de l'OSCE, n'ont pas tous été approuvés. Il s'est néanmoins avéré possible d'adopter plusieurs documents importants, dans lesquels des tâches concrètes ont été assignées à l'Organisation. Parmi ces documents figurent notamment une déclaration claire et substantielle sur la lutte contre le terrorisme, dont la Fédération de Russie a pris l'initiative. L'un dans l'autre, cette réunion du Conseil ministériel a donné lieu à un débat très important, qui a confirmé la nécessité de faire abstraction de tout ce qui n'est pas lié à la lutte contre le terrorisme maintenant qu'il s'agit de notre principal ennemi et, en particulier, de tout ce qui entrave cette lutte. Nous sommes fermement convaincus que, dans les circonstances actuelles, les États participants de l'OSCE doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour intensifier leurs efforts communs de lutte contre les nouvelles menaces et les nouveaux défis. L'Organisation doit s'intégrer en douceur aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour former une vaste coalition internationale de lutte contre le terrorisme sans politisation ni conditions préalables. Il importe de prêter attention à l'éradication des causes profondes du terrorisme et au fait qu'il est inadmissible de recourir à des groupes extrémistes à des fins bassement politiques.

À cet égard, il est toujours aussi important de trouver des réponses communes à d'autres menaces transnationales graves, dont le problème de la drogue à propos duquel un document distinct a été adopté. Nous ne doutons pas qu'il s'avérera aussi possible d'examiner cette question au cours des conférences habituelles de l'OSCE sur la thématique des menaces transnationales.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre l'année prochaine les discussions informelles sur divers aspects de la sécurité européenne et sur le fonctionnement de l'OSCE, notamment dans des cadres universitaires. La nécessité de renforcer les efforts déployés en commun dans ce domaine est également confirmée par le fait que le Groupe de personnalités

éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun n'a pas été en mesure de formuler des recommandations consensuelles auxquelles tous les membres du Groupe pouvaient souscrire. Nous considérons le rapport présenté en marge de la Réunion du Conseil ministériel comme une étape intermédiaire illustrant les divergences d'opinion persistantes au sein du Groupe quant aux raisons de l'émergence de la crise actuelle de la sécurité européenne et aux moyens de la résoudre.

Nous ne doutons pas que la Présidence allemande entrante poursuivra le dialogue fructueux sur des aspects politiques et thématiques généraux. Nous espérons qu'un débat de fond pourra aussi être lancé au sein de l'OSCE sur les moyens de relier les processus d'intégration dans les régions euro-atlantique et eurasiennne.

Nous regrettons qu'en raison d'une politisation par un certain nombre de pays, il se soit avéré impossible de parvenir à un accord sur un document relatif au rôle de l'OSCE dans le règlement de la crise en Ukraine et dans son voisinage. Les débats qui ont été menés ont néanmoins confirmé le rôle significatif de l'Organisation. Il est important qu'une majorité absolue de pays ait exprimé l'opinion selon laquelle il n'existait pas d'alternative à un processus de règlement pacifique et à l'application de toutes les dispositions de l'ensemble de mesures de Minsk approuvé par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoyant notamment une réforme constitutionnelle, une amnistie et la mise en place d'un statut spécial ainsi que l'organisation d'élections locales pour le Donbass. Nous ne doutons pas que cet accord unanime sera pour Kiev une puissante incitation à s'entendre sur des solutions de compromis dans le cadre d'un dialogue direct avec Donetsk et Lougansk. Nous confirmons notre soutien aux activités de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine comme instrument important pour faciliter un règlement de la crise ukrainienne.

Il convient de noter qu'il ne s'est pas avéré possible cette année d'adopter la moindre décision relative aux questions politico-militaires. Cela s'explique par les tentatives de politiser même les projets de textes les plus inoffensifs en les « reliant » à la situation en Ukraine et par la politique générale de confrontation avec la Russie pratiquée par un certain nombre de pays, ce qui discrédite et dégrade inévitablement le régime de maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité. Nous sommes néanmoins prêts à avoir des consultations de fond sur un nouveau régime de maîtrise des armements classiques en Europe, si nos partenaires soumettent leurs propositions et quand ils le feront. Nous sommes d'avis qu'il sera nécessaire, dans un proche avenir, de s'employer à améliorer l'application du Document de Vienne 2011 et à créer les conditions nécessaires pour reprendre des discussions constructives sur les aspects politico-militaires de la sécurité européenne. Ces conditions incluent le renoncement aux politiques de puissance visant à « contenir » la Russie, la reconnaissance et le respect des intérêts de cette dernière et la reprise de relations normales avec notre pays. Nous considérons que l'OSCE et le Forum pour la coopération en matière de sécurité en particulier sont des plateformes clés pour un dialogue à cet égard.

Nous regrettons qu'en raison de la position non constructive d'un certain nombre de pays de l'Union européenne, un accord n'ait pas pu être trouvé au sujet d'une déclaration relative au trentième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Nous ne dramatiserons pas l'impasse qui s'est désormais installée concernant les décisions humanitaires à la réunion du Conseil ministériel. L'incapacité d'adopter des déclarations relatives à l'intolérance et à la discrimination à l'égard des chrétiens et des

musulmans a démontré le degré excessif de conflit et de politisation dans la troisième corbeille, ce qui nous empêche d'œuvrer de manière appropriée et avec succès au règlement de problèmes urgents concernant les droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE. Ceci est illustré clairement par la nécessité qui se fait sentir depuis longtemps de revoir les approches et les méthodes de travail de l'OSCE dans la dimension humaine. La réforme de cette dimension, comportant notamment un examen critique des activités des institutions dites autonomes, est l'une des principales tâches à mener à bien pour améliorer l'efficacité de l'Organisation.

En dépit de leur ton souvent tranchant, les discussions qui ont été menées témoignent du fait que l'OSCE reste nécessaire en tant qu'enceinte des plus importantes pour le dialogue et l'élaboration de décisions sur des questions paneuropéennes. Cet atout de l'Organisation, qui s'exprime dans son approche globale unique de la sécurité et que sous-tend la règle du consensus, doit être préservé et renforcé grâce à une réforme approfondie incluant l'élaboration et l'adoption d'une charte de l'OSCE.

En conclusion, nous tenons à souhaiter plein succès à la Présidence allemande dans l'entreprise difficile et de grande responsabilité qui consiste à élaborer des décisions consensuelles et à renforcer le dialogue inclusif visant à établir un programme unificateur.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude aux nombreuses délégations qui ont offert leurs condoléances pour les événements survenus à San Bernardino, en Californie.

Monsieur le Président, avant de reprendre certains des points soulevés hier par le Secrétaire d'État Kerry, je souhaite faire une observation d'ordre administratif. Nous notons que cette année nous n'avons pas été en mesure de convenir de modalités concernant la participation d'autres organisations internationales et avons dû en conséquence recourir à des modalités convenues dans le passé. Dans ces conditions, l'OTAN a choisi de ne pas faire de déclaration. Nous soulignons que la pratique de cette année ne crée pas un précédent pour les réunions ministérielles futures.

Chers collègues, dans sa proclamation marquant les 40 ans écoulés depuis la signature de l'Acte final de Helsinki en 1975 et proclamant la journée d'hier Journée Helsinki des droits de l'homme, le Président Obama nous a exhortés à l'union au sujet de l'importance qu'il y a de renforcer un ordre fondé sur des principes et des règles qui peut nous aider à relever les défis du XXI^e siècle. Alors que nous nous apprêtons à quitter Belgrade, nous devrions tous méditer sur la sagesse que recèlent l'Acte final de Helsinki et les engagements souscrits ultérieurement à Copenhague, à Paris, à Istanbul, à Astana et ailleurs.

Il y a trois semaines, nous avons vu des terroristes frapper dans la Ville lumière – depuis lors nous avons vu le peuple français – et les peuples du monde – s'unir avec détermination pour rejeter les ténèbres de Daech. Les États-Unis demeurent résolus à combattre le terrorisme avec les partenaires de toute la région de l'OSCE ; et nous portons le deuil d'innocents de Russie, de Turquie, de Grande-Bretagne et de maints autres lieux. Alors que nous pleurons ces disparitions, nous devrions aussi apprécier l'importance du système international et de la confiance dans le cadre de ce système. Et c'est là un des défis que recèle ce que le distingué Ambassadeur de la Fédération de Russie vient de dire, à savoir que nous devrions « faire abstraction de tout ce qui n'est pas lié à la lutte contre le terrorisme », car voyez-vous, chers collègues, c'est souvent lorsque nous nous efforçons de forger une réponse coopérative à la suite d'un événement comme les attaques de Paris que nous ressentons le plus cruellement la perte que nous imposent à tous des actions enfreignant le droit international et abrogeant les principes de Helsinki et le système international.

L'occupation en cours de la Crimée par la Russie et le soutien de celle-ci au conflit dans l'est de l'Ukraine ont provoqué d'énormes souffrances humaines et détruit la confiance. L'application intégrale des accords de Minsk – y compris la libération de Nadiya Savchenko, d'Oleg Sentsov, d'Olexander Kolchenko et d'autres, la tenue d'élections locales dans les zones à statut spécial conformément au droit ukrainien et sous observation du BIDDH ainsi que le rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur sa frontière – sont des choses nécessaires non seulement pour mettre fin au conflit et ouvrir la voie à suivre sur le plan politique, mais aussi pour entamer le long processus de restauration de la confiance.

Comme l'a indiqué le Secrétaire d'État, nous sommes et resterons confrontés à des défis globaux. À Paris cette semaine, les dirigeants se sont réunis parce que le changement climatique menace la sécurité et les moyens d'existence. Nous nous employons à vaincre Daech et nous félicitons des décisions britannique et allemande prises cette semaine de renforcer la coalition. Nombre d'entre nous œuvrent dans et entre nos gouvernements pour répondre aux énormes défis humains et sécuritaires exacerbés par les flux de réfugiés et de migrants. Je pourrais continuer ainsi, mais, chers collègues, le fond du problème est qu'en 2015, nous faisons face à trop de défis partagés pesant sur le système international pour pouvoir nous permettre des actions de membres de ce système qui portent atteinte à ses principes fondateurs et les sapent de l'intérieur.

Nous pouvons et devons faire davantage pour renforcer un ordre fondé sur des règles qui soit ancré dans la dignité humaine, notamment en œuvrant avec la société civile. Le Secrétaire d'État Kerry a rencontré hier un groupe de militants de tout l'espace de l'OSCE avec qui il a échangé des idées concrètes quant à la façon dont nous pourrions être plus efficaces s'agissant de nous attaquer aux défis partagés et d'édifier des communautés et des pays plus forts. Nous devrions les écouter. L'histoire des progrès réalisés aux États-Unis aurait comporté bien moins de chapitres sans la société civile. Même lorsque ceux qui étaient au gouvernement n'appréciaient pas ce qui était dit, l'action des militants et des journalistes a incité à faire mieux et leurs efforts ont renforcé notre pays. En outre, ils ont aussi aidé à faire de nous un meilleur partenaire pour ceux qui sont représentés autour de cette table. Nous devrions tous continuer à nous tenir chacun pour responsable de nos engagements de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'expression, d'association, de réunion et de religion ou de conviction. Et nous devrions nous tenir aux côtés des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes indépendants de Belgrade à Budapest et à Bichkek, de Moscou à Ankara et de Minsk à Achkhabad.

Nous devons aussi renforcer l'OSCE. Comme l'a noté le Secrétaire d'État Kerry, c'est devenu une habitude peu avantageuse de la part de certains États participants que de s'attaquer au budget et aux mandats des institutions indépendantes de l'OSCE. Ces institutions constituent des éléments essentiels de nos systèmes d'alerte précoce et de prévention des conflits. Nul ne devrait chercher à réduire au silence le BIDDH, la Représentante pour la liberté des médias et la Haute Commissaire pour les minorités nationales ou saper leur travail indépendant. Il n'y a pas de problème à être en désaccord sur le fond avec une déclaration ou une évaluation particulière – si un pays a un argument crédible, sa délégation devrait le faire valoir. Mais lorsque des pays s'attaquent aux institutions elles-mêmes, cela suggère l'insécurité et l'absence de grief crédible. Nous en avons vu des exemples depuis notre arrivée à Belgrade.

À notre retour à Vienne, nous devrions aider la Présidence allemande entrante et approuver un budget à temps. Nous devrions négocier efficacement pour continuer à apporter le soutien nécessaire à la Mission spéciale d'observation, dont les courageux observateurs, au nombre de plus de 600, sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale. Nous avons des choses importantes à faire ensemble.

En fin de compte, la concrétisation de la vision reposant sur l'Acte final de Helsinki et développée dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe reste incomplète. Nous devons progresser dans l'édification d'une Europe et d'une Eurasie entières, libres et en paix. Comme nous l'ont dit le Secrétaire d'État Kerry et de nombreux autres ministres, nous devons rétablir la transparence militaire en Europe grâce à un effort intense d'actualisation du Document de Vienne en 2016. Nous ne saurions accepter comme permanents le conflit du Haut-Karabakh et les conflits prolongés en Géorgie et en Moldavie. Nous nous félicitons de la déclaration des chefs de délégation des pays qui coprésident le Groupe de Minsk et encourageons à faire le maximum d'efforts en vue d'une réunion productive entre les présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Nous nous félicitons aussi de la déclaration consensuelle sur les négociations à « 5+2 » relatives au processus de règlement transnistrien. Nous regrettons qu'il se soit révélé impossible de parvenir à un accord ne serait-ce que sur une simple déclaration traitant de la nécessité de progresser en ce qui concerne le conflit en Géorgie. Les États-Unis expriment leur soutien sans faille en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous appuyons sans réserve les Discussions internationales de Genève, appelons à la prompte reprise du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents de Kali et demeurons attachés au renforcement du rôle de l'OSCE dans la facilitation des progrès en ce qui concerne ce conflit.

Quarante ans après Helsinki, nous devons adhérer à sa promesse durable avec un sentiment renouvelé d'urgence. Un trop grand nombre de nos engagements partagés de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de lutter contre l'intolérance et la haine ne sont toujours pas mis en œuvre. Le fait que des États participants n'aient pas mis en œuvre leurs engagements au titre de l'OSCE n'enlève rien à la vérité fondamentale qui sous-tend le concept de sécurité globale de l'Organisation : les États dotés de gouvernements qui respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qui favorisent la prospérité partagée grâce à l'ouverture et à la bonne gouvernance et qui respectent les règles du système international – y compris la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins – sont des États qui sont plus stables, plus résilients et plus innovants et qui constituent de meilleurs partenaires et sont mieux à même d'assurer un avenir meilleur à leur population.

Avant de terminer, permettez-moi de remercier, au nom du Secrétaire d'État Kerry et de l'ensemble de la délégation des États-Unis, le Ministre des affaires étrangères Dačić ainsi que l'Ambassadeur Šahović et l'Ambassadeur Žugić et leurs collaborateurs de leur hospitalité, de leur patience, de leur bonne humeur et de leur travail inlassable.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En tant que membre de la Troïka, la Suisse avait un engagement particulier à l'égard de la présente réunion du Conseil ministériel. Chers collègues serbes, au nom de l'ensemble de la délégation de la Suisse, permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'hospitalité dont vous nous avez tous fait bénéficier tout au long de la semaine et de votre gestion de cette énorme réunion dans des circonstances difficiles. Surtout, merci à vous, Monsieur le Ministre Dačić, Président en exercice, à l'Ambassadeur Vuk Žugić, à l'Ambassadeur Dejan Šahović et à toute l'équipe serbe à Vienne et à Belgrade pour votre dévouement au service de l'OSCE dans un véritable esprit de recherche d'un compromis sur toutes les questions qui étaient sur la table.

Un retour en arrière sur notre participation à la Troïka me permet de dire que malgré toutes les difficultés, nous sommes fermement convaincus que l'OSCE est non seulement une organisation permettant d'examiner les questions de sécurité globale, mais aussi une organisation qui peut aborder ces questions et agir à leur sujet dans les trois dimensions et à toutes les phases du cycle d'un conflit, en faisant ainsi une différence pour la population sur le terrain.

Une autre raison cruciale de cette conviction réside dans le fait que l'OSCE a été en mesure d'apporter promptement des réponses opérationnelles qui ont eu pour effet de désamorcer la crise actuelle en Ukraine et dans son voisinage.

Il y a désormais en Ukraine une importante présence de terrain, à laquelle nos ministres ont rendu un hommage particulier au cours de leurs interventions à la présente réunion du Conseil ministériel.

Malheureusement, les paroles n'ont pas été suivies d'actes, vu que nous ne sommes pas parvenus à produire un texte pour appuyer nos observateurs sur le terrain et appuyer l'accomplissement de leur mandat. Cela aurait été la moindre des choses, car nous n'avons pas pu adopter non plus un texte plus large sur la crise en Ukraine et dans son voisinage.

La préservation du consensus au sujet de la Mission spéciale d'observation revêtira une importance primordiale tout au long de l'année prochaine.

Il sera non moins important de faire avancer le processus de Minsk. Nous remercions l'Ambassadeur Sajdik et son équipe de leur dévouement à l'égard du Groupe de contact trilatéral.

Nous sommes également favorables à une association étroite du format Normandie au processus de Minsk.

Le point positif est que nous n'avons pas perdu de vue d'autres conflits dans l'espace de l'OSCE durant la présente réunion du Conseil ministériel. La Suisse se réjouit que nous ayons adopté une déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 », résultat positif pour faire avancer ce processus au cours de la Présidence allemande.

Il est également positif que nous ayons adopté des déclarations sur le règlement de problèmes transnationaux tels que la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et sur efforts pour combattre le terrorisme et les drogues illicites, ainsi que sur la jeunesse et la sécurité.

Il est certain toutefois que ce n'est pas le moment de relâcher nos efforts. Malgré les nombreuses observations positives des ministres au sujet de l'attachement à la sécurité coopérative que nous avons entendues aujourd'hui et hier, les négociations n'ont souvent pas été guidées par le même esprit coopératif. Nous nous devons de souligner notre déception que nous n'ayons pas pu adopter des décisions sur des questions très importantes comme la prévention de la torture, l'égalité entre les sexes, la gouvernance de l'eau, le développement durable et sur la discrimination à l'égard des musulmans, des chrétiens et d'autres.

D'une manière générale, nous sommes déçus que sur des questions importantes relevant de la troisième dimension, il n'ait pas été possible de trouver un consensus qui aurait assuré une meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens de l'espace de l'OSCE. Dans bien des cas, il s'agit d'un triste témoignage du rétrécissement de l'espace démocratique dans plusieurs États participants. De la même manière, les critiques infondées et personnelles adressées de plus en plus par de hauts membres du gouvernement d'États participants aux chefs de nos institutions autonomes sont indignes et profondément alarmantes pour nous.

Par ailleurs, nous avons à peine commencé à aborder la crise plus générale de la sécurité européenne. Il convient de continuer à travailler intensément sur cette question pour pouvoir surmonter la crise actuelle.

Permettez-moi de conclure par deux recommandations pour l'avenir :

Premièrement, la Suisse estime que la coopération avec nos partenaires asiatiques et méditerranéens doit être renforcée, diversifiée et axée non seulement sur les défis communs, mais aussi sur les opportunités communes.

Deuxièmement, il n'a probablement jamais été recouru à la Troïka de l'OSCE aussi intensément que ces trois dernières années. Nous avons fait ainsi des expériences très positives, car la Troïka est un instrument à la fois souple et efficace, en particulier pour gérer des processus à plus long terme à l'OSCE. Nous sommes d'avis que cette pratique très positive devrait se poursuivre à l'avenir. Cela renforcera sensiblement la capacité de l'OSCE de répondre de manière cohérente en ce qui concerne nos entreprises communes au service d'une sécurité coopérative et globale efficace dans l'espace de l'OSCE.

Je demande que le texte intégral de cette déclaration soit annexé au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation du Luxembourg, pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a prononcé la déclaration suivante :

Nous tenons tout d'abord à dire très chaleureusement « hvala » à nos amis serbes pour l'hospitalité dont nous avons bénéficié ici à Belgrade. Nous souhaitons remercier leur équipe pour le travail considérable qu'elle a accompli dans le cadre des préparatifs et de l'organisation de la présente réunion du Conseil ministériel, ainsi que des efforts inlassables qu'elle a consentis pour nous guider à travers des débats difficiles, cette semaine et tout au long de l'année.

Nous savons tous dans quel contexte la présente réunion s'est tenue. C'est la deuxième réunion du Conseil ministériel au cours de laquelle la crise en Ukraine et dans son voisinage a jeté une ombre sur les débats. L'annexion illégale de la Crimée et la déstabilisation persistante de l'est de l'Ukraine par la Russie continuent de remettre en cause les principes et les engagements qui sont au cœur de l'OSCE. Nous nous accordons à reconnaître le rôle déterminant de l'Organisation, mais déplorons profondément d'avoir une fois de plus échoué à trouver un langage commun pour le règlement de cette crise.

La crise en Ukraine et dans son voisinage a continué d'illustrer la pertinence de l'OSCE pour la sécurité européenne. Les principes et les engagements énoncés dans l'Acte final de Helsinki et dans la Charte de Paris jettent les fondements normatifs de l'ordre européen de sécurité. Nous soulignons notre ferme soutien politique et pratique à la Mission spéciale d'observation sous la conduite avisée de l'Ambassadeur Apakan. Nous saluons et soutenons le travail du Représentant spécial du Président en exercice en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous louons les structures exécutives de l'OSCE, en particulier le BIDDH, la Représentante pour la liberté des médias et la Haute Commissaire pour les minorités nationales, pour le travail inestimable qu'elles ont accompli en vue de faire face à la crise en Ukraine et dans son voisinage, et notamment à la situation des droits de l'homme en Crimée.

L'Union européenne soutient tous les efforts susceptibles d'aboutir à une solution politiquement viable à la crise conformément aux principes et engagements de l'OSCE, une solution qui respecte la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de

l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Rétablir le respect des principes fondamentaux est indispensable. Nous soutenons sans réserve les efforts déployés dans le cadre du format de Normandie pour parvenir à une telle solution. Nous continuons à appeler fermement toutes les parties à appliquer rapidement et intégralement les accords de Minsk et à honorer leurs engagements. Nous soulignons la responsabilité des autorités russes à cet égard. Nous encourageons les participants au Groupe de contact trilatéral et à ses groupes subsidiaires à faire preuve de détermination pour réaliser des progrès concrets. Nous réaffirmons en outre notre ferme condamnation de l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, que nous ne reconnaissons pas.

Monsieur le Président,

Hier et aujourd'hui, quasiment tous les ministres ont lancé un appel à déployer des efforts concertés et globaux pour prévenir et combattre le terrorisme. À la suite des récents attentats terroristes, notamment dans des États participants de l'OSCE, et compte tenu du nombre de jeunes qui sont radicalisés et recrutés, y compris dans notre espace, il est important que nous soyons parvenus à un consensus sur le renforcement des efforts de l'OSCE pour combattre le terrorisme et lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit.

Les conflits dans notre voisinage immédiat, les violations des droits de l'homme et la crainte d'être persécuté ainsi que la pauvreté ont conduit à un afflux sans précédent de réfugiés et de migrants dans toute l'Europe et dans ses pays voisins. Nous avons mobilisé tous les instruments à notre disposition pour réagir à cette situation dramatique. Mais ce n'est que grâce à la coopération, à la solidarité et au partage des responsabilités que nous serons en mesure de gérer efficacement cet afflux, de fournir une protection à ceux qui y ont droit et de nous attaquer aux causes profondes de l'afflux, tout en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour démanteler les réseaux criminels et lutter contre l'impunité des trafiquants. Nous nous félicitons aussi de la Conférence méditerranéenne tenue récemment en Jordanie, qui a représenté une occasion de renforcer la coopération et le dialogue avec les partenaires méditerranéens. Nous regrettons profondément qu'il n'ait pas été possible d'adopter une décision sur la réponse de l'OSCE à la crise migratoire et des réfugiés en cours.

Le règlement des conflits prolongés en République de Moldavie et en Géorgie ainsi que du conflit du Haut-Karabakh reste hautement prioritaire pour l'Union européenne. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser dans leur règlement en 2016. Nous considérons qu'il s'agit d'une tâche clé de l'OSCE. Le statu quo n'est ni acceptable ni viable. Cette situation et le risque d'accroissement de l'instabilité nous rappellent brutalement combien il est impératif de résoudre ces conflits. Nous réaffirmons notre ferme soutien aux Discussions internationales de Genève, aux négociations au format « 5+2 » et à la médiation des coprésidents du Groupe de Minsk. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui d'une déclaration ministérielle confirmant notre engagement de faire avancer les efforts déployés pour parvenir à un règlement du conflit transnistrien. En outre, les engagements relatifs au retrait des forces militaires russes devraient être honorés. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter une déclaration sur le conflit en Géorgie.

Monsieur le Président,

L'Union européenne a à cœur de renforcer l'OSCE en tant qu'instrument de sécurité et de coopération. Chaque jour, des manifestations organisées dans notre espace tout entier confirment que son approche globale de la sécurité est la bonne. Il ne peut y avoir de sécurité durable sans respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit. L'Union européenne est profondément préoccupée par la marche arrière opérée dans certaines parties de l'espace de l'OSCE en ce qui concerne ces engagements. Le signal envoyé par la conférence parallèle de la société civile à propos de cette tendance à la dégradation a été entendu on ne peut plus clairement. Nous nous emploierons plus que jamais à renforcer le respect des libertés fondamentales et à faire progresser la mise en œuvre de nos engagements à cet égard. Nous soutenons énergiquement l'excellent travail accompli par nos institutions autonomes et leurs mandats actuels – ces institutions sont notre atout commun qu'il faut défendre en toutes circonstances. Nous condamnons les attaques dont ces institutions sont la cible de la part d'un petit nombre d'États participants. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les critiques publiques dont la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias a récemment fait l'objet. Nous soulignons que son travail impartial mérite d'être soutenu par tous les États participants, et nous attendons de la Présidence qu'elle montre l'exemple. Nous regrettons aussi profondément que quelques États participants aient empêché l'adoption de décisions relatives aux libertés fondamentales même si nous reconnaissons que des progrès appréciables ont été accomplis à la présente réunion du Conseil ministériel dans le cadre des négociations sur la question de la prévention de la torture.

Notre sécurité globale ne saurait exclure ou marginaliser la moitié de nos populations. L'égalité entre les sexes est pour nous une valeur fondamentale, et nous déplorons qu'un consensus n'ait pas pu être trouvé en ce qui concerne un additif au Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la question de la gouvernance de l'eau, dont nous avons débattu tout au long du forum économique et environnemental de cette année. Il est également regrettable que nous n'ayons pas pu adopter une déclaration en soutien aux Objectifs du développement durable auxquels nous avons tous précédemment souscrit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Les instruments de transparence militaire pourraient jouer un rôle important aujourd'hui dans la promotion de la confiance et de la stabilité. Dans ce contexte, nous sommes déçus qu'en dépit de notre engagement actif et constructif les États participants n'aient pas été en mesure de se mettre d'accord sur une décision dans la dimension politico-militaire. Nous restons déterminés à faire avancer les travaux et à progresser dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le Document de Vienne doit être republié l'année prochaine et nous insistons en particulier sur la nécessité de le moderniser considérablement pour assurer sa pertinence face à l'évolution de notre environnement de sécurité.

La région méridionale de l'OSCE – la Méditerranée – devrait continuer de figurer en 2016 parmi nos domaines prioritaires. Les événements qui se produisent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment en Libye, représentent un risque majeur pour la sécurité de la région méditerranéenne et de l'espace de l'OSCE dans son ensemble.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur les modalités de la présente réunion du Conseil ministériel et, en particulier, sur les organisations à inviter et les modalités de leur participation. Nous déplorons que l'on n'ait pas appliqué la pratique consistant à suivre les modalités convenues les années précédentes. Comme nous l'avons clairement indiqué dans notre déclaration interprétative, nous ne considérons pas que la pratique de cette année crée un précédent pour les futures réunions du Conseil ministériel.

Cette année a été marquée par le quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki. Le Processus Helsinki+40 prenant fin de facto, nous soutenons les efforts déployés par la Présidence entrante pour engager un dialogue à l'avenir sur la sécurité et la coopération en Europe, sur la base de la mise en œuvre intégrale des principes et des engagements de l'OSCE.

Nous apprécions grandement le fait que l'Allemagne soit disposée à assumer la présidence de l'OSCE à un moment critique. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et votre équipe compétente au cours de votre présidence et vous souhaitons plein succès. Vous pouvez compter sur notre soutien sans réserve. Dans ce contexte, nous nous associons à l'appel lancé par le Ministre Steinmeier en faveur de l'adoption en temps voulu du budget pour 2016.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

L'ex-République yougoslave de Macédoine¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA LITUANIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU CANADA, DE LA
CROATIE, DU DANEMARK, DE L' L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA
HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU
LUXEMBOURG, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite également au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Turquie, ainsi qu'au nom de mon propre pays, la Lituanie.

Monsieur le Président,

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération continuent de jouer un rôle important dans la réalisation de nos objectifs en matière de sécurité. Le succès ou l'échec de ces efforts peuvent tous deux avoir un impact direct sur notre environnement de sécurité.

Nous réaffirmons notre engagement de longue date en faveur de la maîtrise des armements conventionnels en tant qu'élément essentiel de la sécurité euro-atlantique et soulignons l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un plein respect pour rétablir la confiance. L'activité militaire unilatérale de la Russie en Ukraine et dans son voisinage a porté atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région tout entière, et le fait qu'elle mette en œuvre de manière sélective le Document de Vienne et le Traité sur le régime « Ciel ouvert » et persiste à ne pas appliquer le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe a érodé les contributions positives de ces instruments de maîtrise des armements.

Nous appelons la Russie à se conformer pleinement à ses engagements. Nous sommes déterminés à préserver, renforcer et moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe sur la base de principes et engagements clés, dont la réciprocité, la transparence et le consentement de la nation hôte.

Nous soulignons qu'il importe de moderniser considérablement le Document de Vienne pour faire en sorte qu'il reste pertinent dans un environnement de sécurité changeant, notamment en l'actualisant sur le fond en 2016.

Au début de la semaine, le Monténégro a été invité à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous félicitons le Monténégro de cet accomplissement historique.

Monsieur le Président,

Les pays qui souscrivent à cette déclaration demandent qu'elle soit annexée au journal de ce jour de la présente réunion ministérielle.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 6

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons tout d'abord remercier la Présidence serbe de la bonne organisation de la présente réunion et de la chaleureuse hospitalité dont nous avons bénéficié.

La veille de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Biélorussie, un des pays les plus touchés, a présenté une proposition relative à la rédaction d'une déclaration ministérielle pour marquer le trentième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Notre but était d'appeler une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'unir nos efforts pour remédier aux conséquences de cette catastrophe.

La Biélorussie s'est efforcée autant que possible de trouver une version de compromis du document qui satisferait tout le monde. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont soutenu l'idée de cette déclaration et son projet de texte.

Nous regrettons que le document proposé par la Biélorussie n'ait pas été adopté en raison de la position de certains partenaires européens, qui ont insisté pour que soit incorporée dans le texte une formulation non consensuelle sans rapport direct avec le fond de la déclaration et qui relève de la compétence d'autres organisations internationales.

Nous voyons dans cette situation un exemple de l'incapacité de notre organisation de se mettre d'accord non seulement sur des questions politiques épineuses, mais aussi sur des questions parfaitement neutres, dont on aurait pu penser qu'aucun État participant ne mettrait en doute l'importance et la pertinence.

Il nous faut noter que des actions comme celles qu'ont menées certains de nos partenaires européens, non seulement ne contribuent pas au renforcement de l'OSCE, dont la nécessité a été mentionnée à plusieurs reprises au cours de la réunion en cours, mais sapent au contraire son autorité en tant que plateforme de dialogue et de coopération.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 7

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE

Merci, Monsieur le Président en exercice.

La Finlande souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais nous souhaiterions également faire une déclaration au nom de notre pays.

La Finlande regrette profondément que les États participants de l'OSCE n'aient pas été en mesure de se mettre d'accord sur un additif au Plan d'action 2004 de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes. Nous sommes d'avis qu'un additif à ce plan aurait pu présenter une réelle valeur ajoutée pour combler les lacunes subsistant en matière d'égalité hommes-femmes dans le contexte de l'Organisation.

L'égalité hommes-femmes est une des principales priorités de la Finlande et nous aurions aimé voir les États participants de l'OSCE se mettre d'accord pour faire avancer cette question dans le contexte de l'Organisation. Les discussions à ce sujet durent depuis deux ans déjà. Des mesures supplémentaires s'imposent de la part de l'OSCE pour que l'égalité entre les sexes progresse. Les droits des femmes sont enfreints quotidiennement et il est de notre responsabilité de promouvoir l'égalité ici aussi, à l'OSCE.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Ministre.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 8

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada aimerait également faire une brève déclaration finale, outre la déclaration sur les libertés fondamentales et sur l'appui aux institutions autonomes de l'OSCE que le Monténégro vient de faire à l'instant au nom de 43 États participants, dont le Canada.

Le Conseil ministériel vient d'adopter six documents. Nous espérons qu'il en adopterait un plus grand nombre, en particulier sur des questions importantes touchant à la dimension humaine ou présentant un caractère transversal comme la réponse de l'OSCE à la crise actuelle des migrants et des réfugiés.

Comme le Ministre Dion l'a déclaré hier, l'OSCE a son rôle propre à jouer dans le renforcement des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme en aidant à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent grâce à une approche axée sur le respect des droits de l'homme, sur la diversité perçue comme une force et sur l'inclusion. Nous sommes heureux qu'un consensus ait pu se dégager sur deux documents concernant cette question.

Mais de profondes divergences sur d'autres questions subsistent manifestement entre nous, voire sont en train de s'accroître.

Dans ces conditions, nous regrettons vivement qu'un consensus n'ait toujours pas pu être trouvé sur une décision déterminante concernant une priorité déclarée du Gouvernement canadien : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. L'an passé à Bâle, nous nous étions associés à un consensus sur une décision judicieuse en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes, étant entendu qu'un additif plus général au Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes serait adopté à Belgrade. Malheureusement, il s'est avéré impossible de parvenir aujourd'hui à un consensus sur un texte qui couvre la totalité des questions en jeu et qui soit suffisamment ambitieux pour rendre compte des développements mondiaux depuis 2004, à cause des tentatives de certains États participants de revenir sur des engagements antérieurs. Pour le Canada, revenir sur ces engagements est tout simplement inacceptable.

Pareillement, un consensus n'a pas pu être obtenu sur un texte relatif à la situation tragique entretenue par la Russie en Ukraine et exprimant notre soutien collectif à la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE. Aussi le Canada souhaite-t-il réitérer ici son plein appui à la souveraineté de l'Ukraine et à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues (y compris la Crimée) ainsi que sa sincère appréciation du travail accompli par la MSO alors même que cette dernière continue de faire face à des restrictions d'accès qui lui sont imposées essentiellement par des groupes armés illégaux soutenus par la Russie.

Monsieur le Président,

Nous vous remercions, ainsi que toute l'équipe de la Présidence 2015 de l'OSCE, des efforts que vous avez déployés tout au long de l'année et de la chaleureuse hospitalité que vous nous avez réservée à Belgrade. Le Canada attend avec intérêt de collaborer étroitement avec l'Allemagne lorsque celle-ci assumera la Présidence de notre organisation en 2016 et de se réunir à Hambourg l'année prochaine.

Je souhaite que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 9

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président en exercice,
Excellences,

La délégation de l'Ukraine aimerait tout d'abord exprimer sa gratitude à nos hôtes serbes, en particulier au Ministre Ivica Dačić, pour le chaleureux accueil dont nous avons bénéficié lors de notre séjour à Belgrade. Nous saluons les efforts que la Présidence serbe a déployés pour préparer la réunion du Conseil ministériel à Belgrade, mais aussi l'ardeur et la ténacité qu'elle a manifestées dans l'accomplissement de sa tâche tout au long de cette année difficile. Nous exprimons notre reconnaissance à l'équipe de la Présidence à Vienne, conduite par l'Ambassadeur Vuk Žugić.

Alors que notre réunion à Belgrade touche à sa fin, nous tenons à rappeler, car c'est un fait majeur, que la question du respect des principes et des engagements de l'OSCE a été au centre de nos discussions. Nous nous félicitons de la position ferme que les États participants de l'OSCE ont adoptée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, comprenant la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

Malgré les efforts internationaux importants qui ont été consentis pour résoudre la crise, laquelle résulte de l'agression russe contre l'Ukraine, et malgré les violations des principes fondamentaux du droit international, en particulier de ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final de Helsinki, les actions agressives de la part de la Fédération de Russie se poursuivent et la situation dans la région ukrainienne du Donbass demeure précaire et fragile. La Fédération de Russie ignore les appels répétés et insistants qui lui sont faits pour qu'elle mette fin à l'occupation et l'annexion illégales de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol en Ukraine et pour qu'elle cesse d'alimenter le conflit au Donbass et retire ses troupes, ses armes et ses combattants de la région.

Nous regrettons que notre tentative de faire adopter une déclaration sur la crise autour de l'Ukraine n'ait pas abouti, la Fédération de Russie n'ayant pas renouvelé ses engagements en faveur des principes fondamentaux de l'OSCE, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières et le non-recours à la force. Ce document était censé être un incitatif fort pour promouvoir un règlement politique de la crise par des voies pacifiques en s'appuyant sur les principes de l'OSCE que nous tous, y compris

la Fédération de Russie, se sont engagés à respecter. Une fois de plus, la Russie ne s'est pas montrée prête à revenir aux principes du droit international.

Nous apprécions les efforts de l'OSCE pour répondre à la crise et tout particulièrement les activités de la Mission spéciale d'observation en Ukraine ainsi que les travaux des institutions autonomes de l'OSCE. Nous regrettons beaucoup qu'il n'ait pas été possible de présenter et d'adopter une déclaration ministérielle sur le soutien des activités de la Mission spéciale d'observation, malgré l'appui de l'Ukraine en faveur d'une telle initiative et les efforts intenses que la Présidence serbe et le prochain Président en exercice ont consentis à cette fin.

Nous réaffirmons que l'Ukraine est pleinement attachée à la mise en œuvre de bonne foi des accords de Minsk comme base pour un règlement durable et pacifique de la crise. Il importe de continuer d'inciter la Fédération de Russie, en tant que signataire des accords de Minsk, à respecter pleinement ces accords et à prendre des mesures concrètes pour remplir ses engagements, ce qui permettra de restaurer la paix dans le Donbass et la souveraineté de l'Ukraine sur son territoire, y compris le contrôle de sa frontière.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de répondre aux graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la Crimée occupée, entre autres en cherchant à obtenir un accès sans entraves à ce territoire pour l'OSCE et d'autres organisations internationales. De graves violations systématiques y visent essentiellement les représentants des communautés tatare et ukrainienne de Crimée.

Nous prions instamment la Russie, en tant qu'autorité occupante, de permettre aux organisations internationales d'accéder sans restriction à la Crimée occupée.

Monsieur le Président,

La présente réunion du Conseil ministériel s'est aussi concentrée sur le problème de la lutte contre le terrorisme, notamment à la suite des attentats odieux qui ont eu lieu ces derniers temps. Nous soutenons vivement les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme qui frappe implacablement de nombreux pays dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, y compris l'Ukraine.

Nous avons contribué à l'accord intervenu en ce qui concerne les déclarations ministérielles portant sur les questions de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le phénomène des combattants terroristes étrangers, et de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme.

Il importe de veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme ne soient pas menés au détriment des valeurs et principes fondamentaux.

Monsieur le Président,

Les efforts que l'OSCE déploie sans relâche en vue de rétablir le respect de ses principes et de ses engagements sont le seul antidote efficace pour éviter que ceux-ci ne soient à nouveau enfreints de manière flagrante dans l'espace de l'OSCE. Tout compromis sur les principes entamerait davantage la confiance quant à la capacité de l'OSCE de

maintenir un environnement sécuritaire crédible dans sa zone de compétence et, nous en sommes persuadés, ne servirait nullement les intérêts de la communauté de l'OSCE, y compris de la Russie.

Nous comptons vivement que la question de la stricte adhésion aux principes et engagements de l'OSCE restera prioritaire dans le programme de l'OSCE en 2016, sous la Présidence allemande.

Nous souhaitons à nos amis allemands plein succès à la tête de l'OSCE et sommes prêts à coopérer étroitement avec la Présidence sur tous les aspects du mandat de l'OSCE, en particulier sur les questions liées au rétablissement du respect des principes de Helsinki ainsi que des nombreux engagements de l'OSCE.

La délégation de l'Ukraine souhaiterait que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour de la réunion du Conseil ministériel.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC(22).JOUR/2
4 December 2015
Annex 10

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 10 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

La délégation de la République d'Azerbaïdjan remercie nos hôtes serbes de leur chaleureuse hospitalité et de la manière excellente dont ils ont organisé la Réunion du Conseil ministériel à Belgrade. Nous exprimons notre gratitude pour les efforts inlassables que la Présidence serbe a déployés en vue de surmonter de nombreux défis au sein de l'OSCE.

Nous constatons qu'il a été porté atteinte à l'équilibre entre les trois dimensions de la sécurité et que des tentatives sont faites pour utiliser la dimension humaine en vue de faire pression sur des États participants.

La pertinence des structures exécutives et des présences de terrain de l'OSCE est remise en question lorsque leurs mandats sont méconnus ou enfreints et lorsque leurs activités présentent de sérieuses déficiences. Nous regrettons que la décision sur l'OSCE/BIDDH proposée par l'Azerbaïdjan n'ait pas été adoptée à cause d'une certaine réticence de la part de certaines délégations. Au lieu d'engager le dialogue, ces délégations ont choisi de recourir à la pratique consistant à accuser et à stigmatiser. Nous condamnons une telle attitude et suggérons que les délégations qui ont refusé d'engager le dialogue se demandent dans quelle mesure une telle approche aide à rétablir la confiance ou est dans l'intérêt de l'OSCE.

J'espère que les priorités de la Présidence allemande annoncées par le Ministre des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier – dialogue, confiance et sécurité – prévaudront l'an prochain et, à cet égard, nous souhaitons plein succès à la Présidence allemande entrante.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE
RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

Rappellent la Déclaration ministérielle relative aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » adoptée le 5 décembre 2014 à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bâle,

Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global pacifique du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;

Soulignent la nécessité de faire progresser les travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant qu'unique mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit ainsi que le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus. Les parties devraient s'impliquer dans ce dernier sans interruption et être représentées par des représentants politiques investis de tous les pouvoirs nécessaires ;

Soulignent la nécessité de réaliser des progrès tangibles dans les négociations sur les trois corbeilles de questions de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

Se félicitent de la tenue de deux réunions fructueuses entre les dirigeants des parties en 2015 et encouragent ceux-ci à faire progresser le processus ;

Se félicitent de l'engagement pris par les représentants politiques de se rencontrer régulièrement et encouragent les parties à accroître la continuité et l'efficacité du processus en convenant en début d'année d'un calendrier au format « 5+2 » pour l'ensemble de l'année

en ce qui concerne les négociations officielles dans le cadre du processus de règlement transnistrien ;

Invitent les parties à mettre en œuvre les mesures de confiance convenues et à élaborer de nouvelles mesures dans le cadre du processus de négociation en faveur de la population sur le terrain et exhortent en outre les parties à s'abstenir d'actions unilatérales susceptibles de déstabiliser la situation dans la région ;

Appellent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à redoubler leurs efforts coordonnés et à mettre pleinement à profit les possibilités qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DOC/2/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR
LES ACTIVITÉS DE L'OSCE EN SOUTIEN AUX EFFORTS
DÉPLOYÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR LUTTER
CONTRE LE PROBLÈME MONDIAL DE LA DROGUE

Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Rappelant la Décision n° 1048 du Conseil permanent sur le Concept de l'OSCE pour lutter contre la menace posée par les drogues illicites et le détournement des précurseurs chimiques, la Décision n° 1049 du Conseil permanent sur le Cadre stratégique de l'OSCE pour les activités relatives à la police et les autres documents pertinents de l'OSCE adoptés dans le domaine de la lutte contre les drogues illicites, et prenant note des efforts déployés par les structures exécutives de l'OSCE pour les mettre en œuvre conformément à leurs mandats respectifs,

Désireux d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue,

Prenant note des résultats des conférences organisées à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre la menace posée par les drogues illicites et le détournement des précurseurs chimiques ainsi que des ateliers d'experts, des cours de formation et des manifestations de sensibilisation et de renforcement des capacités régionaux et sous-régionaux pertinents,

Reconnaissant le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de sa Commission des stupéfiants, dans la lutte contre la menace posée par les drogues illicites et le détournement des précurseurs chimiques,

Sachant que l'Assemblée générale des Nations Unies doit tenir prochainement une session spéciale sur le problème mondial de la drogue (UNGASS 2016),

Désireux d'appuyer, dans la limite des moyens, capacités et engagements existants, la contribution de l'OSCE, en tant qu'arrangement régional au sens du Chapitre VIII de la

Charte des Nations Unies, à la préparation de l'UNGASS 2016, qui fera le bilan des succès et des défis dans la lutte contre le problème mondial de la drogue¹,

Demandons aux États participants :

1. De contribuer à la préparation de l'UNGASS 2016 menée par la Commission des stupéfiants des Nations Unies, en appuyant les recommandations ci-après élaborées conformément au mandat de l'OSCE en matière de drogues :
 - a) Respecter et appliquer efficacement les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971 et de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui continuent à former ensemble la pierre angulaire du système de contrôle international des drogues ;
 - b) Suivre une approche équilibrée et intégrée du problème mondial de la drogue, dans laquelle la réduction à la fois de l'offre et de la demande, ainsi que la coopération internationale, constituent des éléments synergiques de la politique en matière de stupéfiants ;
 - c) Faciliter, selon qu'il conviendra et conformément à la législation nationale, les partenariats avec le secteur privé dans la prévention du détournement des précurseurs chimiques et dans la lutte contre le commerce de drogues illicites et de leurs précurseurs ;
 - d) Faciliter la coopération, selon qu'il conviendra, entre le secteur de la santé publique, celui de l'enseignement et les services de répression sur une approche globale pour s'attaquer à la réduction de la demande et de l'offre de drogues en renforçant la sensibilisation, en particulier parmi les enfants et les jeunes, à la menace du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en vue de réduire la criminalité liée à la drogue et de promouvoir un mode de vie sain ;
2. De souligner que la lutte contre le trafic de drogues doit s'accompagner d'efforts pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité organisée ;
3. D'inviter les partenaires de l'OSCE pour la coopération à s'impliquer activement dans ces efforts conformément à notre responsabilité commune et partagée de lutter contre le problème mondial de la drogue ;

Demandons aux structures exécutives de l'OSCE :

4. De continuer, dans la limite des ressources et des mandats existants, de promouvoir, en étroite coopération avec l'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'autres organismes multilatéraux compétents, les efforts déployés par l'OSCE pour s'attaquer à la menace des drogues illicites, l'émergence et la dissémination de nouvelles

1 Conformément aux engagements de l'OSCE et comme défini dans la Décision n° 1048 du Conseil permanent.

substances psychotropes dangereuses et le détournement des précurseurs chimiques ainsi que d'apporter une assistance pertinente aux États participants, à leur demande et conformément aux trois conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DOC/3/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LE RENFORCEMENT DES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR L'OSCE
POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME À LA SUITE DES
RÉCENTS ATTENTATS TERRORISTES

Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sommes horrifiés par les attentats terroristes meurtriers contre des civils qui se sont produits dans tout l'espace de l'OSCE et dans son voisinage en 2015 ; nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et aux peuples et gouvernements qui ont été pris pour cibles, et souhaitons un prompt rétablissement à ceux et celles qui ont été blessés.

Nous condamnons sans équivoque et dans les termes les plus forts tous les attentats terroristes, y compris les meurtres aveugles de civils et le ciblage délibéré d'individus et de communautés, entres autres sur la base de leur religion ou de leur conviction, en particulier par l'État islamique d'Iraq et du Levant, également connu sous le nom de DAECH (EIIL/DAECH), le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida, qui constituent une menace mondiale d'une gravité sans précédent contre la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales, que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs, et que le terrorisme ne peut et ne saurait être associé à quelque race, religion, nationalité ou civilisation que ce soit.

Nous sommes résolus à renforcer nos efforts pour lutter contre la menace du terrorisme, notamment la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, et continuerons à cet effet d'appliquer pleinement les engagements de l'OSCE visant à prévenir et combattre le terrorisme, ainsi que les résolutions 2170, 2178, 2199 et 2249 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous rappelons que les États participants doivent empêcher et réprimer le financement des actes de terrorisme, et s'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme,

notamment en réprimant le recrutement de membres de groupes terroristes et en mettant fin à l'approvisionnement en armes des terroristes.

Nous réaffirmons notre engagement à rester unis dans la lutte contre le terrorisme et à collaborer pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme et pour s'attaquer aux conditions propices à sa propagation, grâce à une solidarité et à une coopération internationales accrues, compte pleinement tenu du rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies, et conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres obligations découlant du droit international applicable, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Nous soulignons que les mesures antiterroristes efficaces et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit sont complémentaires et se renforcent mutuellement, et que tous sont des éléments essentiels au succès de la lutte contre le terrorisme, et notons qu'il importe de respecter l'état de droit pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme.

Nous réaffirmons notre détermination et notre engagement à coopérer pleinement pour prévenir et combattre le terrorisme, conformément à nos obligations découlant du droit international, pour découvrir, priver d'asile et traduire en justice, par voie d'extradition ou de poursuites, quiconque aide ou facilite le financement, la planification, la préparation ou la commission d'actes de terrorisme ou qui tente de le faire ou qui offre l'asile à de tels individus.

Nous insistons sur le fait que le terrorisme ne peut être vaincu que grâce à l'adoption d'une démarche suivie et globale fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États participants et des organismes internationaux et régionaux compétents, ainsi que, s'il y a lieu, de la société civile, pour contrer, affaiblir, isoler et neutraliser la menace terroriste.

Nous rappelons les documents pertinents de l'OSCE adoptés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, en particulier la Décision n° 1063 du Conseil permanent sur le Cadre consolidé de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme et la Déclaration du Conseil ministériel sur le rôle de l'OSCE dans la lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers dans le contexte de la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE, demande des efforts d'ensemble et durables afin de faire face aux manifestations du terrorisme, ainsi qu'aux divers facteurs sociaux, économiques, politiques et autres, qui pourraient engendrer des conditions permettant aux organisations terroristes de recruter et de se ménager des appuis, tout en reconnaissant qu'aucune de ces conditions ne saurait excuser ou justifier les actes de terrorisme.

Nous réaffirmons la ferme détermination des États participants à protéger les principes fondamentaux sur lesquels se fonde l'OSCE et à mettre en œuvre tous les engagements de l'Organisation, en particulier ceux ayant trait à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, y compris le phénomène des combattants terroristes étrangers, à la lutte

contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, au respect des droits de l'homme et de l'état de droit et à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, du respect mutuel et de la compréhension au sein de nos sociétés.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DOC/4/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME
VIOLENT ET LA RADICALISATION QUI CONDUISENT
AU TERRORISME

Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Rappelant les documents pertinents de l'OSCE adoptés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, en particulier la Décision n° 1063 du Conseil permanent sur le Cadre consolidé de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme et la Déclaration n° 5/14 du Conseil ministériel sur le rôle de l'OSCE dans la lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers dans le contexte de la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies,

Soulignant notre condamnation résolue et sans réserve du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi que notre profonde solidarité avec toutes les victimes du terrorisme,

Réaffirmant l'engagement des États participants de collaborer afin de prévenir les actes liés au terrorisme, y compris leur financement, de les réprimer, d'enquêter à leur sujet et d'en poursuivre les auteurs, et soulignant leur ferme détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en tant que crime qui n'a aucune justification, quelle qu'en soit la motivation ou l'origine, et que le terrorisme et l'extrémisme violent ne peuvent et ne sauraient être associés à une race, un groupe ethnique, une nationalité ou une religion quelconques,

S'inquiétant particulièrement que des jeunes, y compris des enfants, sont radicalisés au terrorisme et recrutés comme combattants terroristes étrangers, et reconnaissant qu'il importe d'œuvrer avec la jeunesse afin de prévenir et de combattre la radicalisation de jeunes au terrorisme,

Condamnant vigoureusement les manifestations d'intolérance, notamment sur la base de la religion ou de la conviction, réaffirmant la volonté des États participants de promouvoir la tolérance et la non-discrimination, le respect mutuel et la compréhension au sein de leurs sociétés, et réaffirmant notre engagement de promouvoir et de protéger les droits de l'homme

et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction,

Exprimant notre profonde préoccupation devant le fait que certains crimes graves commis par des terroristes et des groupes terroristes, notamment des combattants terroristes étrangers, ont visé des personnes ou des groupes sur la base de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur conviction, et notant le rôle que la discrimination et l'intolérance peuvent jouer pour alimenter l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme,

Soulignant l'engagement des États participants de prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes relevant de leur juridiction contre les actes de terrorisme et d'agir énergiquement pour lutter contre le terrorisme et les combattants terroristes étrangers, notamment en appliquant pleinement les résolutions 2170, 2178, 2199 et 2249 du Conseil de sécurité des Nations Unies, en ce qui concerne les groupes terroristes qui y sont mentionnés, à l'appui des engagements pertinents que nous avons souscrits dans le cadre de l'OSCE et conformément aux obligations applicables en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire,

Condamnant vigoureusement la destruction de sites du patrimoine culturel et de sites religieux, notamment la destruction ciblée de sites du patrimoine culturel de l'UNESCO, par des terroristes, des combattants terroristes étrangers associés à l'EIL et d'autres groupes terroristes,

Conscients du rôle de chef de file joué par l'Organisation des Nations Unies dans les efforts déployés au niveau international pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que de l'engagement des États participants d'appliquer pleinement la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU,

Guidés par notre conviction que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, conformément aux principes et engagements de l'OSCE, demande des efforts d'ensemble et durables pour faire face aux manifestations du terrorisme ainsi qu'aux divers facteurs sociaux, économiques, politiques et autres qui pourraient engendrer une situation permettant aux organisations terroristes de recruter et de se ménager des appuis,

Réaffirmant l'engagement des États participants d'échanger des idées et les meilleures pratiques nationales en ce qui concerne les stratégies et les mesures qu'ils ont adoptées pour combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en vue de renforcer la coopération pratique,

Prenant note du fait que la radicalisation au terrorisme et le recrutement de terroristes peuvent intervenir en prison et affirmant en conséquence qu'il importe d'élaborer et de diffuser, selon qu'il conviendra, des directives internationales concernant la réintégration, la réinsertion et la radicalisation au terrorisme en prison,

Soulignant que les États participants jouent un rôle primordial dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, tout en respectant leurs obligations découlant du droit international,

Soulignant les rôles importants que les jeunes, les familles, les femmes, les victimes du terrorisme, les dirigeants religieux, culturels et pédagogiques, la société civile ainsi que les médias peuvent jouer pour lutter contre le discours extrémiste violent susceptible d'inciter à des actes de terrorisme et pour s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme, notamment en favorisant le respect mutuel et la compréhension, la réconciliation et la coexistence pacifique entre les cultures et en promouvant et protégeant les droits de l'homme, les libertés fondamentales, les principes démocratiques et l'état de droit,

Sachant que la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies préconise une intégration accrue par les États de leurs priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité, la lutte antiterroriste et la lutte contre l'extrémisme violent pouvant déboucher sur le terrorisme, rappelant le Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes et prenant note des documents relatifs aux bonnes pratiques en matière de lutte contre l'extrémisme violent adoptés par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme,

Conscients des efforts déployés par les présidences suisse et serbe consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015 et par les présidences précédentes pour promouvoir le lien entre la jeunesse et la sécurité globale dans tout l'espace de l'OSCE, et prenant note à cet égard de la conférence de la Présidence serbe intitulée « Œuvrer avec la jeunesse en faveur de la jeunesse : protection contre la radicalisation », ainsi que du Sommet de la jeunesse de l'OSCE organisé par la Présidence ukrainienne,

Prenant note des résultats de la Conférence d'experts en matière de lutte contre le terrorisme organisée en 2015 par l'OSCE à l'échelle de l'Organisation sur l'incitation et le recrutement de combattants terroristes étrangers, que la Présidence en exercice a réunie le 30 juin et le 1^{er} juillet 2015 à Vienne, ainsi que des manifestations pertinentes organisées lors des Journées de la sécurité par le Secrétaire général,

Prenant note du lancement de la campagne de communication « L'OSCE unie pour lutter contre l'extrémisme violent » par la Présidence en exercice et le Secrétaire général en vue de renforcer l'action mondiale de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et de mettre en relief l'approche multidimensionnelle de l'Organisation pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, conformément au Cadre consolidé de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme,

Demandons aux États participants :

1. D'accroître encore leurs efforts pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme dans leurs pays, en suivant une approche multidimensionnelle et, à cet égard, de mettre à profit, selon qu'il conviendra et si nécessaire, les structures exécutives de l'OSCE, notamment les opérations de terrain, dans la limite de leurs mandats respectifs ;
2. De renforcer les efforts qu'ils déploient pour combattre et réprimer le financement du terrorisme, en application et dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment de sa résolution 2199 (2015), et à l'appui des engagements de l'OSCE, en soulignant que toute source de revenus conforte les efforts de recrutement et renforce les capacités opérationnelles d'organiser et de commettre des actes de terrorisme ;

3. D'adopter toutes mesures nécessaires et appropriées et conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales, pour interdire par la loi l'incitation à commettre des actes de terrorisme et empêcher toute incitation à commettre de tels actes ;
4. De coopérer pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, grâce, entre autres, à un renforcement des capacités, à la coordination des plans et des efforts et à la mise en commun des enseignements tirés, notamment pour mettre fin à la fourniture d'armes aux terroristes, prévenir la radicalisation au terrorisme, le recrutement, et la mobilisation de personnes comme terroristes, y compris comme combattants terroristes étrangers ;
5. D'envisager, selon qu'il conviendra, d'élaborer et d'actualiser des stratégies et des plans d'action antiterroristes nationaux, y compris des politiques et des mesures spécifiques pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en application des engagements de l'OSCE et conformément à leurs obligations découlant du droit international, y compris le droit des droits de l'homme ;
6. De promouvoir une approche globale à tous les niveaux dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, y compris la coordination entre les autorités nationales, la coopération entre les États participants et la coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes ;
7. De promouvoir la recherche et l'échange d'informations sur les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui conduisent au terrorisme et sur les moyens de les combattre ;
8. D'encourager les dirigeants politiques et les personnalités publiques, y compris la société civile et les dirigeants religieux, à contribuer à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme en dénonçant vigoureusement et rapidement l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
9. De continuer à promouvoir les partenariats public-privé en matière de lutte contre le terrorisme, selon qu'il conviendra, entre les autorités publiques, le secteur privé, la société civile, les membres de communautés religieuses ou leurs représentants, ainsi que les médias, conformément, entre autres, à la Décision n° 10/08 du Conseil ministériel afin de combattre l'incitation au terrorisme ainsi que l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
10. De renforcer la coopération internationale et les partenariats public-privé en vue d'élaborer des mesures pratiques de lutte contre l'utilisation de l'Internet et d'autres moyens pour inciter à l'extrémisme violent et à la radicalisation qui conduisent au terrorisme et pour recruter des combattants terroristes étrangers. La coopération internationale et les partenariats public-privé en question pourraient favoriser les efforts déployés en matière de communication, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux, pour combattre l'envoi de messages extrémistes violents tout en respectant le droit à la liberté d'opinion et d'expression ;

11. D'envisager d'élaborer des approches de police de proximité pour prévenir le terrorisme et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, y compris à l'échelon local, conformément à la législation nationale et au droit international ;
12. D'encourager un dialogue et une coopération interculturels, interconfessionnels et interreligieux ouverts et transparents pour contribuer, entres autres, à renforcer la tolérance, le respect mutuel et la compréhension aux niveaux local, national, régional et international ;
13. De tenir compte du souci d'égalité entre les sexes¹ dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme et pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et la participation de celles-ci aussi bien que des hommes à ces efforts ;
14. De mobiliser les jeunes et de les faire participer à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, entre autres :
 - a) En créant un environnement favorable et des possibilités pour que les jeunes participent en s'y impliquant volontairement et librement à la vie publique et à la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales, des principes démocratiques, de l'état de droit, de la tolérance, de la non-discrimination, du dialogue, du respect mutuel et de la compréhension, et pour que leur accès aux services sociaux soit facilité ;
 - b) En soutenant les jeunes désireux de contribuer à de tels efforts à travers l'éducation dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ;
 - c) En soutenant les initiatives de sensibilisation menées par les jeunes et axées sur eux, notamment par l'intermédiaire de l'Internet et des médias sociaux, pour prévenir et combattre leur radicalisation au terrorisme et pour promouvoir le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales, la tolérance et la non-discrimination ;
 - d) En promouvant des programmes pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi ;
15. D'envisager de soutenir, notamment par des contributions financières volontaires, les activités menées par l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité qui concourent à l'action mondiale pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, tout en reconnaissant le rôle de chef de file joué par l'Organisation des Nations Unies ;
16. D'inviter les partenaires de l'OSCE pour la coopération à collaborer activement avec nous pour renforcer notre dialogue et notre coopération dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en respectant et en protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans ce contexte, en prévenant et en combattant les manifestations d'intolérance et de discrimination, notamment sur la base de la religion ou de la conviction, la xénophobie et la violence, ainsi que dans la promotion du dialogue interconfessionnel, interreligieux et interculturel, en prenant note de la

1 Dans toute la présente déclaration, l'expression « souci d'égalité entre les sexes » est employée conformément au sens qui lui est donné dans le Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Déclaration d'Amman sur la jeunesse, la paix et la sécurité en date du 22 août 2015, et d'encourager les partenaires de l'OSCE pour la coopération à continuer de s'appuyer le plus possible sur les principes, normes et engagements de l'OSCE ainsi que ses outils pertinents ;

17. Nous encourageons les parlementaires à continuer de dialoguer en vue de renforcer la législation indispensable pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la solidarité avec les victimes du terrorisme et les invitons à dénoncer vigoureusement et rapidement l'intolérance, la discrimination, le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;

Demandons aux structures exécutives compétentes de l'OSCE, dans la limite de leurs mandats respectifs et des ressources disponibles :

18. De continuer d'apporter leur soutien aux États participants, à leur demande, en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en suivant une approche multidimensionnelle, notamment en ce qui concerne les jeunes, selon qu'il conviendra ;

19. De faciliter l'échange de données d'expérience concrètes et de bonnes pratiques et, sur demande, de fournir une assistance selon qu'il conviendra, afin, entre autres :

- a) De promouvoir la recherche et l'échange d'informations sur les conditions favorisant l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et sur les moyens de les combattre ;
- b) D'élaborer, selon qu'il conviendra, des stratégies et des plans d'action antiterroristes nationaux, y compris des politiques et des mesures pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
- c) D'intégrer un souci d'égalité entre les sexes dans le contexte de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes et la participation de celles-ci aussi bien que des hommes à ces efforts ;
- d) D'aider les États participants à mettre sur pied des activités pratiques, en partenariat avec la société civile et le secteur privé, selon qu'il conviendra, en vue d'appuyer l'élaboration de politiques, d'approches et de stratégies pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
- e) De promouvoir l'échange des meilleures pratiques, selon qu'il conviendra, et d'explorer la possibilité d'élaborer des directives internationales sur la réinsertion, la réintégration et la prévention de la radicalisation terroriste dans les prisons ;
- f) De mettre en œuvre des approches de police de proximité pour prévenir le terrorisme et lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
- g) De promouvoir la coopération entre les experts du gouvernement, de la société civile, des universités, des médias et du secteur privé en vue de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;

- h) De renforcer le rôle de la société civile, des femmes, des jeunes et des dirigeants religieux dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
 - i) De promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que l'état de droit, dans le contexte des mesures de prévention du terrorisme et de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
 - j) De s'attaquer aux facteurs socio-économiques négatifs dans le contexte de la prévention du terrorisme et de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
 - k) D'encourager les initiatives pédagogiques et d'autres mesures pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination ainsi que la non-violence et pour sensibiliser le public aux stéréotypes xénophobes, à l'intolérance et à la discrimination et les combattre, dans le cadre des efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
 - l) De reconnaître le rôle joué par les médias pour ce qui est de promouvoir un débat pluraliste et d'encourager le professionnalisme et l'autorégulation volontaire dans les médias en vue de favoriser la tolérance à l'égard de la diversité ethnique, religieuse, linguistique et culturelle, ainsi que de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, tout en respectant l'indépendance et la liberté des médias ;
20. De coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations et initiatives internationales et régionales compétentes, d'éviter les doubles emplois et de maximiser les synergies dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme ;
21. D'apporter un appui aux partenaires pour la coopération, conformément aux besoins et aux priorités qu'ils ont recensés, comme stipulé dans la Décision n° 5/11 du Conseil ministériel sur les partenaires pour la coopération, et conformément aux procédures établies et lorsqu'ils le demandent ;
22. Nous chargeons les opérations de terrain de rendre compte au Conseil permanent par l'intermédiaire du Secrétariat d'ici au 26 mai 2016 des activités qu'elles ont menées, qu'elles mènent actuellement et qu'elles pourraient mener, conformément à leurs mandats respectifs, en vue expressément de soutenir, dans leurs pays d'accueil respectifs, les efforts de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, en suivant une approche multidimensionnelle.

MC.DOC/4/15
4 December 2015
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de la Déclaration du Conseil ministériel sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, et conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les États-Unis d'Amérique souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après.

Nous réaffirmons que les efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme devraient se fonder sur son approche globale de la sécurité, couvrant toutes les dimensions et les structures exécutives de l'Organisation. Ces structures comprennent le Secrétariat, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Haute Commissaire pour les minorités nationales, la Représentante pour la liberté des médias et les opérations de terrain.

Les États participants de l'OSCE ont réaffirmé à maintes reprises que les mesures antiterroristes doivent être conformes aux obligations et engagements en matière de droits de l'homme. De ce fait, nous apprécions hautement l'action du BIDDH à cet égard, et en particulier son projet intitulé « Droits de l'homme et antiterrorisme », qui aide les États participants à promouvoir, protéger et respecter les droits de l'homme dans l'élaboration et l'application de politiques antiterroristes.

Nous saluons le lancement par l'OSCE d'une campagne à l'échelle de l'Organisation intitulée « L'OSCE unie pour lutter contre l'extrémisme violent », qui met en exergue l'approche multidimensionnelle de l'Organisation pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Nous soutenons vigoureusement cette campagne, car elle associe toutes les structures de l'OSCE pour renforcer les efforts mondiaux contre cette menace.

Monsieur le Président, nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la Déclaration que nous venons d'adopter et incluse dans le journal de ce jour.

Merci. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DOC/5/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LA JEUNESSE ET LA SÉCURITÉ

Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons les engagements de l'OSCE concernant la jeunesse qui sont fondés sur les dispositions pertinentes de l'Acte final de Helsinki.

Nous prenons note des efforts déployés par la présidence actuelle et la présidence précédente de l'OSCE et insistons sur l'importance de promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE concernant la jeunesse, en particulier dans le domaine de l'éducation, et le rôle que les jeunes peuvent jouer pour aider les États participants à mettre en œuvre les engagements de l'OSCE dans ses trois dimensions.

Nous reconnaissons que la jeunesse et les enfants demandent une attention particulière et qu'il conviendrait de répondre à leurs besoins, préoccupations et intérêts dans leur globalité.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Belgrade 2015

MC.DEC/1/15
4 December 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-deuxième Réunion
CM(22), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1/15
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Décide que la vingt-troisième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à
Hambourg, les 8 et 9 décembre 2016.

MC.DEC/1/15
4 December 2015
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Les États-Unis d'Amérique attendent avec intérêt la Réunion du Conseil ministériel de l'an prochain à Hambourg et se félicitent de cette décision du Conseil ministériel.

Alors que nous attendons l'an prochain avec intérêt, nous nous devons d'exprimer notre profonde déception devant le fait qu'en raison de la réticence apparente de quelques États participants à s'associer à un consensus sur de nombreux projets de décision conformes aux principes et engagements de l'OSCE, la Réunion ministérielle de cette année a donné lieu à peu de décisions conséquentes et importantes.

C'est là principalement un symptôme de la crise de sécurité actuelle dans l'espace de l'OSCE, précipitée par l'occupation en cours et la tentative d'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie ainsi que son abrogation de nombreux engagements de l'OSCE et sa violation du droit international.

La crise de la sécurité européenne fomentée par la Russie s'est répercutée sur les travaux que nous avons menés ici à Belgrade. Nous remercions la Présidence des efforts qu'elle a déployés de bonne foi pour atténuer cette réalité.

Nous rappelons que la MSO n'a pas encore réalisé son plein potentiel, étant donné que les séparatistes soutenus par la Russie continuent à l'empêcher d'accéder au territoire qu'ils contrôlent, notamment jusqu'à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, et de recourir à la violence pour menacer ou intimider le personnel de la Mission. En conséquence, la MSO n'a pas été en mesure d'observer pleinement le cessez-le-feu ni de vérifier le retrait des armements – tous deux essentiels pour le processus de mise en œuvre de Minsk. Les séparatistes soutenus par la Russie privent la MSO des garanties de sécurité nécessaires pour ouvrir de nouvelles bases de patrouille à proximité de la ligne de contact et continuent à brouiller les drones de l'Organisation.

À l'instar de nombreuses autres délégations représentées à cette réunion du Conseil ministériel, nous avons soutenu les efforts déployés pour faire adopter une déclaration claire en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en vue d'un règlement pacifique et durable du conflit. Cette déclaration aurait confirmé la réponse de l'OSCE au

conflit, en rendant hommage aux contributions des trois missions de terrain de l'Organisation et aux activités essentielles des institutions indépendantes de l'OSCE.

La raison est claire : la Russie a contrevenu de manière systématique et répétée aux principes et engagements de l'OSCE consacrés dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris. À la présente réunion ministérielle, elle n'a pas voulu accepter une déclaration rendant compte de toute l'étendue de ses actions en Ukraine. Nous notons en outre que la seule raison pour laquelle la MSO s'est révélée nécessaire en premier lieu résidait dans l'agression de la Russie contre un autre État participant.

Nous apprécions les efforts déployés par la MSO en faveur de la pleine application du Protocole et du Mémoire ainsi que de l'ensemble de mesures de Minsk. Nous relevons que la Russie ne s'est toujours pas conformée à son engagement de libérer les otages et les détenus ukrainiens pour des raisons politiques, notamment Nadiya Savchenko, Oleg Sentsov et Oleksander Kolchenko. En outre, nous appelons à nouveau la Russie et les séparatistes qu'elle soutient à accepter des modalités pour que des élections locales libres et régulières se tiennent dans la zone à statut spécial selon le droit ukrainien, en conformité avec les normes de l'OSCE, et soient observées par le BIDDH.

Nous rappelons que le mandat de la MSO stipule clairement que ses membres "bénéficieront d'un accès sûr et sécurisé à toute l'Ukraine", qui comprend la Crimée. Les États-Unis réaffirment leur attachement à la MSO et, encore plus fondamentalement, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je demande que cette déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci. »